

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

iG.85 patio cleaner

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale:
iG.85 patio cleaner

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

▼ *Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:*
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Réservé à un usage professionnel et industriel.

Utilisations déconseillées :
Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

▼ *Nom et adresse de l'entreprise:*
i-hygienic B.V.
Lenteweg 15
7532 RV Enschede
Nederland
0534282860

Courriel:
info@hygeniq.com

Révision:
10/12/2025

Version de la fiche de données de sécurité:
2.0

Date de la précédente édition:
08/08/2025 (2.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Voir la rubrique 4 concernant les premiers secours.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:

Sans objet.

Mention d'avertissement:

Sans objet.

Mention(s) de danger:

Sans objet.

Conseil(s) de prudence:

Générales:

Sans objet.

Précautions:

Sans objet.

Intervention:

Sans objet.

Stockage:

Sans objet.

Élimination:

Sans objet.

Contient:

Ne contient pas de substances dont la déclaration est obligatoire

▼ *Autre étiquetage:*

EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Autre:

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Neodecanoic acid	N° CAS : 26896-20-8 N° CE: 248-093-9 REACH: N° index :	10-15%		
potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate	N° CAS : 24634-61-5 N° CE: 246-376-1 REACH: N° index : 019-003-00-3	1-3%	Eye Irrit. 2, H319	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées

dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

-

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités:

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation:

En cas de gêne : sortez la personne à l'air frais.

Contact cutané:

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.

Contact visuel:

Rincer délicatement à l'eau tiède. Retirer les éventuelles lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou de gêne oculaire persistante : consulter un médecin.

Ingestion:

Rincez la bouche abondamment et buvez de grandes quantités d'eau. En cas de gêne continue : consultez une assistance médicale et présentez cette fiche de données de sécurité.

Brûlure:

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune connue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Sans objet.

5.2. ▼ Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de nitrogène (NO_x)

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

Certains oxydes de métal

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les compatibilités en matière de conditionnement:

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Conditions de stockage:

Sec, frais et bien ventilé

Matières incompatibles:

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

DNEL

Neodecanoic acid

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	17.5 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	1.06 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	29 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	7.4 mg/kg/jour

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	6.52 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	25.79 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	86 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	22.04 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	17.5 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	1.88 mg/kg/jour

potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à long terme - population globale	Cutanée	170 µg/cm ²
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	20 mg/kg/day
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	20 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	40 mg/kg/day
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	40 mg/kg/jour
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	26.08 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	52,17 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	52.17 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	17,63 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	17.63 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	2 mg/kg/day
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	2 mg/kg/jour

PNEC

Neodecanoic acid

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		11 µg/L
Eau de mer		0.0478 mg/L
Eau douce		110 µg/L
Eau douce		0.478 mg/L
Prédateurs		16.7 mg/kg

potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		0,000048 g/cm ³
Eau de mer		100 µg/L
Eau douce		0,00048 g/cm ³
Eau douce		1 mg/L
Emission intermittente (eau douce)		0.48 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		0,01 g/cm ³
Installation de traitement des eaux usées		10 mg/L
Sédiments en eau de marines		0,000173 g/cm ³
Sédiments en eau de marines		360 µg/kg

Sédiments en eau douce		0,00173 g/cm ³
Sédiments en eau douce		3.6 mg/kg
Sol		0,00167 g/cm ³
Sol		1.67 mg/kg
Sol		0.276 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Appliquer un contrôle général pour éviter une exposition inutile.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition:

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques:

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains après utilisation.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

Généralités:

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires:

Type	Classe	Couleur	Normes	
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.				

Protection de la peau:

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu	-	-	

Protection des mains:

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu	-	-	-	

Protection des yeux:

Type	Normes	
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.	-	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:

Liquide

Couleur:

Incolore

Odeur / Seuil olfactif (ppm):

Caractéristique

pH:

8.4

Densité (g/cm³):

1,05 (20 °C)

Viscosité cinématique:

Aucune information disponible.

Caractéristiques des particules:

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C):

Aucune information disponible.

Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):

Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C):

Aucune information disponible.

Pression de vapeur:

Aucune information disponible.

Densité de vapeur relative :

Aucune information disponible.

Température de décomposition (°C):

Aucune information disponible.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C):

Aucune information disponible.

Inflammabilité (°C):

Aucune information disponible.

Température d'auto-inflammation (°C):

Aucune information disponible.

Limite d'explosivité (% v/v):

Aucune information disponible.

Solubilité

Solubilité dans l'eau:

Complètement soluble

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):

Aucune information disponible.

Solubilité dans la graisse (g/L):

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques:

ND: 1.389

Capacités oxydantes:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

▼ Toxicité aiguë

Produit/composant	Neodecanoic acid
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50
Valeur :	> 3 mg/L

Produit/composant	Neodecanoic acid
Espèce :	Lapin
Voie d'exposition :	Cutanée
Test :	DL50
Valeur :	> 3640 mg/kg

Produit/composant	Neodecanoic acid
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Orale
Test :	DL50
Valeur :	2066 mg/kg

Produit/composant	Neodecanoic acid
Voie d'exposition :	Orale
Valeur :	2500 mg/kg

Produit/composant	potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Orale
Test :	DL50

Valeur : 3800 mg/kg

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Produit/composant Neodecanoic acid
Valeur : Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Produit/composant potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate
Valeur : Effets nocifs observés (Irritant)

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Produit/composant Neodecanoic acid

Produit/composant potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate
Valeur : Effets nocifs observés (Irritant)

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Sensibilisation respiratoire**

Produit/composant Neodecanoic acid
Valeur : Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Aucune connue.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. ▼ Toxicité

Produit/composant Neodecanoic acid

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Espèce : Algues, Pseudokirchneriella subcapitata
Durée : 72 heures
Valeur : >100 mg/L

Produit/composant Neodecanoic acid
Espèce : Daphnie, Daphnia magna
Durée : 48 heures
Valeur : > 1000 mg/L

Produit/composant Neodecanoic acid
Espèce : Poisson, Oncorhynchus mykiss
Durée : 96 heures
Valeur : 100-300 mg/L

Produit/composant Neodecanoic acid
Espèce : Daphnie, Daphnia magna
Durée : 21 jours
Valeur : 10.1 mg/L

Produit/composant Neodecanoic acid
Espèce : Poisson, Oncorhynchus mykiss
Durée : 14 jours
Test : CSEO
Valeur : 2.22 mg/L

Produit/composant Neodecanoic acid
Espèce : Daphnie, Daphnia magna
Durée : 21 jours
Test : CSEO
Valeur : 4.78 mg/L

Produit/composant potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate
Méthode d'essai : OCDE 203
Espèce : Poisson, Brachydanio rerio
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : >500 mg/L

Produit/composant potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate
Méthode d'essai : OCDE 202
Espèce : Crustacés, Daphnia magna
Durée : 48 heures
Test : CE50
Valeur : 982 mg/L

Produit/composant potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate
Méthode d'essai : OCDE 211
Espèce : Crustacés, Daphnia magna
Durée : 21 jours
Test : CL50
Valeur : >50 mg/L

Produit/composant potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate
Méthode d'essai : OCDE 211
Espèce : Crustacés, Daphnia magna

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Durée : 21 jours
Test : CE50
Valeur : >50 mg/L

Produit/composant : potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate
Méthode d'essai : OCDE 211
Espèce : Crustacés, Daphnia magna
Durée : 21 jours
Test : CSEO
Valeur : 50 mg/L

Produit/composant : potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate
Méthode d'essai : OCDE 211
Espèce : Crustacés, Daphnia magna
Durée : 21 jours
Test : LOEC
Valeur : >50 mg/L

Produit/composant : potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Algues, Desmodesmus subspicatus
Durée : 72 heures
Test : EbC50
Valeur : 1223 mg/L

Produit/composant : potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Algues, Desmodesmus subspicatus
Durée : 72 heures
Test : ErC50
Valeur : 221 mg/L

Produit/composant : potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Algues, Desmodesmus subspicatus
Durée : 72 heures
Test : CSEO
Valeur : 10,5 mg/L

Produit/composant : potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Algues, Desmodesmus subspicatus
Durée : 72 heures
Test : LOEC
Valeur : 21 mg/L

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant : Neodecanoic acid
Conclusion : Biodégradabilité facile

Produit/composant : potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate
Valeur : >95%
Conclusion : Biodégradabilité facile

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant : Neodecanoic acid
Milieu environnemental : Sédiments en eau douce
Durée : 14 jours
BCF : <225
LogKow : 2.08
Conclusion : Il n'est pas prévu de bioaccumulation

Produit/composant : potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate
BCF : 2,6
Conclusion : -

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED:

20 01 30

Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres information s :
ADR/ADN/RID	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

▼ Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR/ADN/RID, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

▼ *Limites d'utilisation:*

Réservé à un usage professionnel et industriel.

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

Demandes de formation spécifique:

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées:

Sans objet.

Autre:

Sans objet.

Sources:

Ordonnance n° 2001-173 du 22 février 2001 relative à l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scénario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

Conformément à l'Article 31 de REACH, ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Cette fiche de données de sécurité a été créée volontairement afin de fournir des informations pertinentes comme spécifié dans l'Article 32 de REACH.

Validé par

Quality & Compliance

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr